Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du mardi 14 janvier 2025

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali Giocanti Sylvia Marquer Eric Morel Pierre-Marie Quiviger Pierre-Yves

Collège B

Marchand Stéphane Yuva Ayse

Administration

Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Bestauros Nicolas Bringazen Ambre Halidi Isma L'Utile Shane

Etudiants, membres suppléants

Borry Balthazar

Personnalités extérieures

Delattre Michel

Invités

Barrier Thibault Chomenidis Stratis Fischbach Franck Jourdin Stéphane

Etaient représenté.e.s

Grellard Christophe par Quiviger Pierre-Yves Frerejouan Mathieu par Yuva Ayse

1. Informations

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil de la nomination de Jean-Christophe Camart en tant qu'administrateur provisoire de l'université, suite à la suspension de la procédure d'élection à la présidence issue d'un recours déposé dans le cadre de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration.

Report de l'élection d'un représentant du collège B au conseil de gestion prévue le 28 janvier 2025 Pierre-Yves Quiviger informe le conseil que ce report est dû à l'absence de candidature. L'élection du second représentant des personnels BIATSS est en revanche maintenue.

Point sur les examens du 1er semestre

Les représentants étudiants signalent quelques chevauchements concernant des étudiants AJAC. Pierre-Yves Quiviger souligne qu'en dehors de cela aucun problème particulier n'est à signaler mais qu'on va essayer de trouver une solution pour ces étudiants.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2024

Approbation à l'unanimité.

3. Bilan du 1^{er} semestre.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que les blocages au centre PMF ont cessé à partir de la semaine du 17 décembre et demande aux membres du conseil s'ils ont rencontré d'autres problèmes.

Ayse Yuva signale qu'il y a eu peu de défaillances. Pierre-Yves Quiviger souligne que les examens se passent bien, mais il déplore le fait que certains collègues n'assurent pas leurs surveillances. Face à ces manquements, qui constituent des manifestations d'incivilité envers les autres collègues, le Directeur de l'UFR ne dispose pas d'un pouvoir de sanction.

Eric Marquer souligne la difficulté de présenter deux sujets au choix dans certaines matières dont l'histoire de la philosophie.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il sera possible d'envisager d'autres modalités l'année prochaine.

Stéphane Marchand rappelle qu'en incluant les sujets de remplacement, ce sont 4 textes qui sont demandés. En Licence 3 le délai de dépôt était de 3 jours, ce qui était trop court.

Pierre-Yves Quiviger précise à nouveau que c'est la première année que de telles normes sont fixées. Celles-ci pourront être revues à l'issue d'un bilan.

L'important demeure l'information préalable des étudiants.

Magali Bessone s'interroge sur la fréquence d'utilisation des sujets de remplacement. Pierre-Yves Quiviger précise que les sujets de remplacement permettent de régler les problèmes de chevauchement d'épreuves.

Nicolas Bestauros témoigne du fait que des sessions de remplacements, dans des cas de chevauchements d'épreuves, ont été organisées à l'intention étudiants qui ne sont pas AJAC.

Shane L'Utile informe le conseil que 10 étudiants AJAC sont concernés et demande à ce que pour les autres cas des solutions soient trouvées.

Pierre-Yves Quiviger évoque la possibilité de recourir à une épreuve orale, mais en tout état de cause les étudiants AJAC doivent prioriser leurs examens et passer d'abord les examens concernant l'année antérieure.

Nicolas Bestauros mentionne que, dans le cas d'une matière, pour laquelle il n'était proposé qu'un seul sujet, contrairement aux recommandations du conseil, l'enseignant présent a répondu que les étudiants avaient la possibilité de choisir le sujet d'un autre enseignant. Pierre-Yves Quiviger indique que ce n'est pas une situation satisfaisante car cela revient à reporter sur d'autres collègues la correction d'une partie de ses propres copies.

4. Questions diverses

. Calendrier du parcours de préparation à l'Agrégation

Pauline Nadrigny, enseignante responsable de la préparation au concours de l'Agrégation est invitée au conseil pour présenter ce point.

Pauline Nadrigny fait part au conseil de la difficulté à fixer le calendrier de la préparation au concours compte tenu de l'avancée progressive des dates des épreuves constatée ces dernières années.

Elle propose donc de désolidariser le calendrier de la préparation des périodes des cours, en le faisant débuter par exemple la deuxième semaine de septembre.

Pierre-Marie Morel évoque la possibilité du mois de juin au cas où les cours ne pourraient pas commencer la deuxième semaine de septembre.

Pauline Nadrigny rappelle le problème de la période de recrutement, l'effectif n'étant fixé qu'aux vacances de la Toussaint.

Se pose également le problème des étudiants qui n'auront pas leurs résultats de Master, et qui ne pourront donc pas commencer à se préparer avant septembre.

Magali Bessone s'interroge sur l'intérêt de la note du mémoire de Master dans la constitution du dossier de candidature.

Pauline Nadrigny répond que cela dépend de la matière, les notes des séminaires s'avérant souvent plus révélatrices que les notes des mémoires.

Pierre-Yves Quiviger pense que les points de comparaison doivent être les mêmes. Il propose d'étudier les notes obtenues jusqu'au 1^{er} semestre de Master 2. L'idéal serait de commencer l'examen des candidatures en avril.

Pierre-Marie Morel souligne la difficulté pour certains étudiants, par exemple les étudiants du Master ECCA, de soutenir en juin.

Pierre-Yves Quiviger rappelle l'importance qu'il y a à examiner les résultats du seul 1^{er} semestre du Master 2.

Sylvia Giocanti précise que cette réunion serait consacrée à la présentation des cours par les différents enseignants.

Magali Bessone évoque la possibilité d'inciter les étudiants à procéder à leur inscription administrative dès le mois de juillet.

Ouafae Padovani rappelle que la procédure d'inscription fait chaque année l'objet d'une note d'information.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il ne sera pas possible alors d'envisager une liste complémentaire en juin car il sera alors impossible de comparer avec les candidatures en septembre.

Pauline Nadrigny propose de communiquer une liste fin mai que l'on pourra réouvrir début septembre si les 120 candidats ne sont pas atteints.

Magali Bessone s'inquiète de la date de parution des programmes. Pauline Nadrigny précise qu'ils sont habituellement connus en avril-mai.

. Point sur la situation financière de l'université Paris 1

Stéphane Jourdin, responsable administratif de l'UFR présente les modalités particulières d'ouverture et d'exécution du budget en ce début d'année 2025, marquée par une absence de loi de finances sur le

plan national et d'un budget exécutoire au niveau de l'université Paris 1 suite au refus d'approbation par le Recteur du projet voté par le conseil d'administration.

Les budgets de fonctionnement provisoires ainsi ouverts ne comprennent uniquement que les dépenses strictement nécessaires pour les mois de janvier et février 2025. Cela concerne les budgets de l'UFR, des unités de recherche et de l'école doctorale.

S'agissant des dépenses sur financements extérieurs (ex : IUF), les ouvertures de crédits se feront sur demande au fur et à mesure des besoins

. Remplacement de Vincent Sullerot (personnalité extérieure au conseil)

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil de l'accord de Denis Arnaud de la librairie Jean Vrin.

Il rappelle que Madame Catroux qui avait été auparavant sollicitée ne s'est jamais présentée.

Vote: unanimité

. Réunion de présentation de la plateforme Mon Master

A la question de Shane L'Utile concernant la date de la réunion annuelle d'information sur la plateforme Mon Master, Frank Fischbach indique la date du mercredi 12 février 2025.

. Prise en compte des lettres de recommandation présentées à l'appui des candidatures à l'inscription en Master

Eric Marquer s'interroge sur les lettres de recommandation pour les candidatures en master. Que faire face aux demandes des étudiant.e.s.

Magali Bessone rappelle qu'elles ne sont pas demandées pour les masters de philosophie de l'université Paris 1. Elles ne font pas partie des dossiers et ne sont pas ouvertes.

Pierre-Yves Quiviger évoque également le cas des étudiant.e.s qui candidatent à un master en-dehors de Paris 1, pour lesquels il estime que la règle pourrait être de refuser de produire des lettres de recommandation, sauf dans les cas de réorientation vers une autre discipline.

La séance est levée à 18h00.

Compte rendu adopté par le conseil du 11 février 2025.